

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 13 juin 2024, tenue dès 19 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence : M. Hervé Shimuna, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Hervé Shimuna, président : "M. le maire, chères conseillères municipales et chers conseillers municipaux, chères conseillères et chers conseillers de ville, Madame la chancelière, M. le vice-chancelier, chers représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, il est 19 h 30 et j'ai le plaisir d'ouvrir la 3^{ème} séance du Conseil de ville 2024.

Suite à la démission du conseiller de ville M. Brand Théo, je tiens à souhaiter la bienvenue à la nouvelle conseillère de ville Mme Mélanie Lambert, PS. Je vous souhaite Mme Mélanie Lambert, PS, beaucoup de succès et de plaisir dans votre fonction de conseillère de ville.

Je tiens également à saluer et à souhaiter la bienvenue à notre administrateur des finances M. Mario Castiglioni, qui nous fait honneur de sa présence afin de pouvoir répondre aux éventuelles questions liées aux comptes 2023.

Pour la répartition du dénombrement des voix par les scrutateurs, je prie M. Vital Carnal, PS de compter les voix du Bureau du Conseil de ville, ainsi que de la fraction PLR, et à M. Ludovic Huguenin-Elie, PLR, de compter les voix de la fraction socialiste, ainsi que les voix de la fraction alternative régionale et communale.

Je cède la parole à Mme Chiara Voisin, secrétaire, pour l'appel."

...Mme Chiara Voisin, secrétaire, procède à l'appel...

M. Hervé Shimuna, président : "Vous avez reçu l'ordre du jour, est-ce que des modifications sont demandées ?"

...Il n'y a pas de modification demandée...

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2024
3. Communications du président et du Conseil municipal
4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2023 : décision
5. Adoption des comptes communaux 2023 : décision
6. Projet de déchèterie intercommunale pour le Haut-Vallon de Saint-Imier dont le maître d'ouvrage sera la société Vadec SA :
 - 6.1. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 208'000.- HT/an pour une dépense périodique d'une durée de trente ans relative au projet de création d'une déchèterie intercommunale pour le Haut-Vallon de Saint-Imier (DIHVa) : préavis au Corps électoral
 - 6.2. Création d'un droit de superficie d'une durée de trente ans au profit de Vadec SA en contrepartie d'une rente annuelle de CHF 15'750.- HT du BF 290 pour la création d'une déchèterie intercommunale pour le Haut-Vallon de Saint-Imier (DIHVa) : décision

- 6.3. Abrogation du règlement sur les déchets et du règlement tarifaire sur les déchets de la Municipalité du 18 janvier 2000 et adoption d'un nouveau règlement sur les déchets : décision
7. Rapport intermédiaire de la Commission de gestion concernant la motion PLR "Actualisation et modification du règlement des commissions permanentes" du 25 janvier 2023 : décision
8. Rapport du Conseil municipal sur les Programmes d'Occupation et d'Insertion proposés dans le cadre de l'Aide sociale (POIAS) et le Programme d'Occupation et d'Insertion du Vallon de Saint-Imier (POSI) : information
9. Motions, postulats et interpellations
 - 9.1. Motions
 - 9.2. Postulats
 - 9.3. Interpellations
10. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. Yves Rochat (PLR), Mme Delphine Boillat (PLR), Mme Léa Gerber (PLR), Mme Sandra Moszczanski (PLR), M. Etienne Geiser (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. James Souchon (PLR), M. Ludovic Huguenin-Elie (PLR), M. Sébastien Ehl (PLR), M. Marcel Gilomen (PLR), M. Marc Pasquier (PLR), M. Johan Wermeille (PLR), Mme Paula Tanner (ARC), M. Hervé Shimuna (ARC), Mme Jessica Froidevaux (ARC), Mme Martine Bourquin (ARC), Mme Chiara Voisin (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), M. Ali Assaf (ARC), M. Laurent Egloff (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Loan Tultak (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Isabelle Gambetta (PS), M. Vital Carnal (PS), M. Michel Ruchonnet (PS) et Mme Mélanie Lambert (PS)

Sont excusés : M. Ludovic Barras (PLR), M. Anthony Vale (PLR), M. Patrick Grobéty (PLR) et M. Quentin Colombo (PS)

Conseil municipal : M. Corentin Jeanneret (maire), M. Olivier Zimmermann (vice-maire), M. Ugo Figueiredo, M. Samuel da Silva, Mme Gisèle Tharin, Mme Josika Iles, M. Marco Pais Pereira et Mme Annick Chatelain (chancelière municipale)

Excusé : -

Presse : Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien), Mme Violette Ferreira (RJB) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)

Public : 3 personnes sont présentes dans la salle

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2024

Le procès-verbal de la séance du 16 mai 2024 est approuvé par 25 voix pour, 0 voix contre. Il y a 2 abstentions.

M. Hervé Shimuna, président : "Je remercie l'auteur du procès-verbal de la séance du 16 mai 2024, M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier."

3. Communications du président et du Conseil municipal

M. Hervé Shimuna, président : "

- Accueil des habitants arrivés à Saint-Imier en 2023

Lundi 27 mai 2024 s'est déroulé l'accueil des habitants arrivés à Saint-Imier en 2023. J'ai eu l'honneur d'être convié à prendre part à cette manifestation. Accompagné de M. Ludovic Huguenin-Elie Ludovic, scrutateur, j'ai eu le plaisir d'y retrouver également des autorités politiques imériennes et des acteurs locaux. A cette occasion, j'ai pu visiter le magnifique Musée Longines. Cette visite fut exceptionnelle, très captivante et riche en histoire. La suite de la soirée s'est déroulée à la Salle de spectacles. Une soixantaine de personnes ont participé à cette soirée qui a été agrémentée par quelques discours, des musiques, et une bonne raclette. Je profite de l'occasion pour remercier les organisateurs, ainsi que tous les participants pour l'agréable soirée.

- Défilé lors du Cortège de l'Imériale 2024

A vos agendas. Je profite de cette occasion pour vous rappeler la convocation pour le traditionnel défilé des autorités lors du Cortège de l'Imériale qui aura lieu le vendredi 28 juin 2024. Je vous donne rendez-vous à 19 h 00 devant le Restaurant Jasmin (anciennement Restaurant de l'Erguël). Je me réjouis de vous voir nombreux.

- Digitalisation

Enfin, une présentation a été envoyée aux chefs de fraction pour sonder l'intérêt des membres concernant la digitalisation des votes lors des séances du Conseil de ville. Dans le but de finaliser le projet, le Bureau du Conseil de ville soumettra au vote du Conseil de ville la mise en place de ce projet lors de la prochaine séance. Le Bureau du Conseil de ville est pleinement convaincu de ce projet et espère que ce sera également votre cas.

- Courrier d'un employé de l'EJC Le Griffon

Le 31 mai 2024, un employé de l'EJC Le Griffon a adressé une lettre au conseiller municipal M. Samuel da Silva, et au président du Conseil de ville (moi-même). Une rencontre d'une heure a eu lieu le jeudi 6 juin entre le conseiller municipal, la personne concernée, et moi-même, dans le but d'écouter et d'échanger sur le contenu de la lettre. Avant d'aller plus loin, je tiens à préciser que je veille et veillerai toujours à ce que la transparence, la communication et la bienveillance soient respectées. Le Conseil de fondation, n'ayant pas connaissance de la lettre, n'a pas pu se prononcer sur les faits relatés. Par souci d'équité, je prendrai contact avec le Conseil de fondation de l'EJC Le Griffon afin qu'il puisse prendre connaissance de la lettre et faire un retour sur le contenu. Suite à cela, je vous tiendrai informés de la situation.

C'est tout pour les communications du Bureau du Conseil de ville. Je cède la parole au Conseil municipal."

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "J'ai deux informations à vous communiquer. Premièrement, la Piscine plein air. Comme vous l'aurez vu sur certains réseaux sociaux, la Piscine plein air a été équipée d'un lift pour offrir la possibilité aux personnes à mobilité réduite de pouvoir profiter des installations. Une démonstration sera réalisée le jour de l'inauguration le mercredi 3 juillet 2024. Deuxièmement, la Patinoire. Une information d'Erguël Sports SA, pour vous dire que le dossier des panneaux solaires sur le toit de la Patinoire a passé une nouvelle étape. Le Conseil d'administration, dans sa dernière séance, a validé la proposition faite par SACEN SA, par l'intermédiaire de nos Services techniques. Plus d'informations vous parviendront prochainement."

M. Hervé Shimuna, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre communication, nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour."

4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2023 : décision

M. Hervé Shimuna, président : "J'ouvre la discussion."

Mme Delphine Boillat, PLR : "Le PLR Saint-Imier et environs félicite la Municipalité pour l'adaptation du rapport de gestion 2023 par rapport aux années précédentes. Sa lecture vulgarisée et son souci du détail ouvrent la transparence que les Conseillers municipaux ont promis au début de législature. Nous félicitons également Diatel SA qui après plusieurs années difficiles produit une année positive et nous aimerions également suggérer une rapide digitalisation des process administratifs pour soulager la charge fastidieuse liée à la gestion papier concernant le service d'aide aux devoirs et soutien scolaire, représenté par la fondation la Pelouse. Nous sommes conscients que cette année 2023 a été bouleversée par certains changements, nous soutenons le Conseil municipal dans ses choix afin de limiter l'augmentation du crédit et de redresser la barre au plus vite. Nous remercions la commune, le personnel administratif, les commissions et leurs membres et toutes les personnes qui ont œuvrés à ce travail. Notre parti est en accord avec ce rapport mais soulève tout de même que la Commission d'efficacité énergétique récemment découverte n'a pas son chapitre dédié, ni la Commission temporaire du manège ou Erguël Sport SA. De ce fait, le PLR Saint-Imier demande à la Chancellerie d'établir une liste exhaustive des commissions, y compris temporaires (comme celle du manège ou de l'efficacité énergétique), ainsi que des sociétés qui ont un impact sur la Commune de Saint-Imier et qui doivent rendre un rapport au Conseil municipal."

Mme Martine Bourquin, ARC : "C'est avec intérêt que la fraction ARC a pris connaissance du rapport du Conseil municipal. Sa lecture soulève toutefois quelques interrogations :

- Pages 23-24 : Impôts

Avec un budget de CHF 8'000'000.-, nous constatons une bonne nouvelle comptable concernant les impôts pour les personnes physiques puisqu'ils passent de CHF 8'018'730.15 en 2022 à CHF 9'018'040.65 en 2023. Il n'en est pas de même pour les impôts des personnes morales. Si les recettes s'élevaient à CHF 489'840.45 en 2022 et à CHF 2'901'793.20 en 2023 pour un budget de CHF 4'290'000.-, ces montants restent loin des chiffres de 2018 : 6'208 mio, 2019 : 4'975 mio, 2020 : 5'981 mio, et 2021: 8'233 mio. La fraction ARC se demande si un dialogue a été mené auprès des entreprises imériennes. Quelles sont leurs situations financières ? Y a-t-il des garanties quant à l'avenir et à l'apport d'impôts à Saint-Imier ?

- Page 31 : Immeubles du patrimoine

Au chapitre de différents dossiers et règlements concernant les immeubles du patrimoine financier, il est fait mention que dans les diverses mesures à prendre, il pourrait y avoir la vente du bâtiment sis à la Rue de la Clef 37. Que faut-il entendre ? On vend d'abord les bâtiments de la Rue Jacques-David puis l'on continue ?

- Page 36 : Heures supplémentaires

Une provision pour les heures supplémentaires a été créée en 2006 à la demande du canton. Si elle est nécessaire, elle montre bien un dysfonctionnement de la gestion du personnel. En 2022, les 12'719 heures correspondaient à CHF 595'003.- de provision. A l'heure actuelle, le montant s'élève à CHF 659'314.- pour 14'079 heures. La moyenne mensuelle des années

2006 à 2022 représente 748 heures/an. En 2023 il y en a 1'360. Jusqu'à quand le Conseil va accepter de provisionner des heures supplémentaires. Ne vaudrait-il pas mieux de remettre l'ardoise à zéro et de soulager le personnel en engageant de nouveaux collaborateurs ? Des solutions devront être trouvées pour le futur. La fraction ARC connaît la situation financière de la commune alors il devient important d'avoir des réflexions plus poussées.

- Pages 97-98 : Rapport de la Fondation La Pelouse sur Le Griffon

Selon le rapport du 10 mars, tout va bien. Surprenant. Nous sommes heureux de savoir que contrairement à ce qui avait été annoncé, le Griffon sera ouvert la dernière semaine des vacances d'été. Entretemps, certains parents se seront certainement déjà organisés et il ne faudra pas prendre le nombre d'enfants présents comme référence. La fraction ARC se demande s'il n'y a pas un problème autre que financier. Les parents en plus du coût mensuel sur 12 mois paient pour leurs enfants un supplément pour les vacances. Le problème n'est-il pas plutôt du côté du personnel, engagé pour 40 semaines par an seulement ? Sachant que la commune paie le déficit, ce n'est donc pas une raison financière qui pousse le Griffon à fermer pendant les vacances. Est-ce un problème de salaires ? Est-ce que le barème est identique pendant les semaines scolaires et les vacances ?

- Pages 150-151 : Avenir des anciens Abattoirs

Suite à l'abandon du projet de réaménagement des abattoirs, le Conseil municipal annonçait au Conseil de ville du 26 octobre 2023 qu'il allait accompagner le medicecentre, la police, et le Parc régional Chasseral, afin de trouver une solution pour garder ces 3 entités à Saint-Imier. A ce jour, quel est le résultat des démarches ?

La fraction ARC accepte le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2023."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Comme chaque année, nous guettons l'arrivée de ce rapport qui est un des plus importants de l'année. C'est l'occasion de faire le point sur ce qui a été fait, ce qui reste à faire, et qui agit. C'est un excellent fil conducteur qui permet d'avoir une vision plus claire. Juste un petit détail : à la page 10, dans la description des départements, la santé n'est pas mentionnée en regard de M. Hugo Figueiredo. 2023 a été une année où nous avons plus travaillé en nombre d'heures de séances et d'interventions diverses. Le président du Conseil de ville 2023, M. Christian Tharin, a imposé un rythme certain, mais c'est pour cela que nous avons été élus, qu'il en soit remercié. Merci également à tous, et un merci à tous les employés communaux qui relèvent des défis tous les jours pour faire avancer notre commune. La fraction socialiste valide ce rapport à l'unanimité."

M. Hervé Shimuna, président : "Bien, personne ne souhaite encore prendre la parole, nous allons procéder au vote."

Au vote, le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2023 est accepté à l'unanimité.

M. Hervé Shimuna, président : "Merci à toutes les personnes ayant œuvrée à la rédaction de ce rapport."

5. Adoption des comptes communaux 2023 : décision

Rapport du Conseil municipal :

L'exercice 2023 boucle avec

- un compte général de CHF 0.00 (donc sans bénéfice ni perte)
- un déficit du compte global de CHF 1'269'561.60

alors que le budget prévoyait

- un déficit du compte général de CHF 2'688'930.00
- un déficit du compte global de CHF 3'067'235.00

soit une amélioration par rapport au budget de CHF 2'688'930.00 pour le compte général et de CHF 1'797'673.40 pour le compte global et cela sans prélèvement sur le financement spécial relatif à l'impôt des personnes morales qui présente donc un solde au bilan à fin 2023 identique à celui à fin 2022, à savoir CHF 2,5 millions. Mais attention l'amélioration importante du résultat du compte général par rapport au budget provient soit de revenus extraordinaires dont certains ne se reproduiront pas à l'avenir soit de dépenses moins importantes que prévues. Les principaux éléments sont :

• Dissolution du solde de la provision de la péréquation financière (compte 9300.4622.71) :	CHF	339'000.00
• Amortissements prévus non faits (investissements pas bouclés) dans le compte général :	CHF	454'000.00
• Péréquation financière, réduction des disparités (compte 9300.3622.71), montant dû inférieur au budget :	CHF	438'900.00
• Impôts communaux généraux (tâche 9100) supérieurs au budget malgré de fortes disparités :	CHF	45'300.00
• Impôts spéciaux (tâche 9101) supérieurs au budget :	CHF	91'400.00
• Facturation d'écolages à l'école secondaire (compte 2130.4612.01) supérieure au budget :	CHF	178'700.00
• Revenus supplémentaires dans la fonction 2200 "Ecoles spécialisées" :	CHF	67'900.00
• Participation communale aux assurances dentaires (compte 4331.3637.01) moins importante que prévu :	CHF	45'700.00
• Participation communale aux assurances sociales (compte 5320.3631.01) moins importante que prévu :	CHF	72'000.00
• Part communale à l'aide sociale (compte 5799.3631.01) moins importante que prévu :	CHF	81'600.00
• Revenu extraordinaire unique dans l'entretien des chemins agricoles (compte 6150.3141.03) :	CHF	133'300.00
• Remboursements de tiers (nature 4260) : surplus par rapport au budget dans le compte général :	CHF	166'500.00
• Transports publics (tâche 62) : dépenses moins importantes que prévu :	CHF	60'200.00
• Charges salariales, y compris charges sociales, dans le compte général moins importantes que prévu :	CHF	176'400.00
• Subvention fédérale à l'EJC (compte 2180.4630.01) :	CHF	33'000.00
• Dépenses moins importantes que prévues dans le groupe de matières 31 du compte général (sans le compte 6150.3141.03) :	CHF	182'500.00

soit un total de

CHF 2'566'400.00

Faits marquants :

- L'impôt annuel sur le revenu des personnes physiques a dépassé son objectif en 2023, tout comme en 2022. En effet, il clôt avec un solde de CHF 9'018'040.65 (CHF 8'018'730.15 en 2022) alors que le budget prévoyait CHF 8'000'000.00, soit CHF 1'018'000.00 environ de plus que ce qui avait été prévu.
- Mais, si l'on regarde la facturation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques par année fiscale, toutes années civiles confondues, on peut dresser la statistique suivante :

- Facturation pour l'année fiscale 2023 :	CHF	8'169'210.80	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2022 :	CHF	8'157'213.65	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2021 :	CHF	8'276'481.15	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2020 :	CHF	8'223'269.05	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2019 :	CHF	8'254'760.55	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2018 :	CHF	8'136'535.55	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2017 :	CHF	7'975'121.05	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2016 :	CHF	8'003'633.85	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2015 :	CHF	7'916'368.20	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2014 :	CHF	7'861'523.10	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2013 :	CHF	7'523'416.90	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2012 :	CHF	7'265'989.30	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2011 :	CHF	7'441'956.00	quotité de 1.69
- Facturation pour l'année fiscale 2010 :	CHF	7'062'754.70	quotité de 1.69
- Facturation pour l'année fiscale 2009 :	CHF	7'065'488.45	quotité de 1.69
- Facturation pour l'année fiscale 2008 :	CHF	7'596'311.75	quotité de 1.69
- Facturation pour l'année fiscale 2007 :	CHF	8'110'204.15	quotité de 1.84
- Facturation pour l'année fiscale 2006 :	CHF	7'547'530.30	quotité de 1.84

- Facturation pour l'année fiscale 2005 :	CHF	7'370'005.85	quotité de 1.84
- Facturation pour l'année fiscale 2004 :	CHF	7'378'428.95	quotité de 1.84
- Facturation pour l'année fiscale 2003 :	CHF	7'275'079.70	quotité de 1.84
- Facturation pour l'année fiscale 2002 :	CHF	7'011'804.75	quotité de 1.84
- Facturation pour l'année fiscale 2001 :	CHF	10'799'560.85	quotité de 2.60

- L'impôt sur le bénéfice des personnes morales, catastrophique en 2022, s'est quelque peu amélioré en 2023 mais est encore loin des prévisions fiscales et des résultats d'avant 2021. Ledit impôt boucle en 2023 avec un montant de CHF 2'901'793.20 pour un budget de CHF 4'290'000.00, alors que les chiffres effectifs étaient de CHF 489'840.45 pour 2022, CHF 8'233'207.75 pour 2021, CHF 5'981'377.45 pour 2020, CHF 4'975'546.65 pour 2019 et CHF 6'208'413.25 pour 2018.
- D'autre part, si l'on regarde la facturation de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales par année fiscale, toutes années civiles confondues, on peut dresser la statistique suivante :

- Facturation pour l'année fiscale 2023 :	CHF	3'302'601.35	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2022 :	CHF	3'286'279.60	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2021 :	CHF	3'804'739.15	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2020 :	CHF	6'977'306.25	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2019 :	CHF	5'697'513.20	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2018 :	CHF	5'505'003.30	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2017 :	CHF	6'338'584.60	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2016 :	CHF	5'837'524.45	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2015 :	CHF	6'657'945.05	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2014 :	CHF	6'559'491.15	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2013 :	CHF	6'542'451.20	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2012 :	CHF	5'164'407.30	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2011 :	CHF	4'571'363.10	quotité de 1.69

- Le financement spécial (FS) relatif à l'impôt sur les personnes morales (compte 29300.06) n'a subi aucune modification en 2023 puisqu'aucun prélèvement n'a été fait. Ledit FS présente donc à fin 2023 la même somme qu'à fin 2022, soit CHF 2,5 millions, montant qui sera donc à disposition pour tenter d'atténuer, à moyen terme, la baisse des rentrées fiscales de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales en espérant que ce dernier reparte à la hausse dans les meilleurs délais.
- La très importante baisse des rentrées d'impôts périodiques constatée en 2022 par rapport à 2021 aura naturellement des répercussions sur la péréquation financière directe, c'est-à-dire la détermination de la force de la commune eu égard à ses impôts. Cette répercussion se fera sentir en 2023, 2024 et 2025 puisque le montant dû ou versé au/par le fonds de la péréquation financière se détermine sur les résultats fiscaux des trois dernières années précédant l'année courante. Une simulation a été faite sur les conséquences prévisibles à venir et la provision y relative (CHF 1'255'900.00 à fin 2017, CHF 980'400.00 à fin 2018, CHF 813'800.00 à fin 2019, CHF 1'217'800.00 à fin 2020, CHF 2'106'000.00 à fin 2021, CHF 339'000.00 à fin 2022) a été dissoute à fin 2023.

Investissements :

Quant aux investissements, seul dorénavant en MCH2 le patrimoine administratif transite par ce compte, ils se sont montés à la somme de CHF 8'154'253.89 bruts (budget de CHF 9'250'000.00) et à CHF 7'710'405.24 nets (budget de CHF 7'130'000.00).

Endettement :

Les dettes avec intérêts ont augmenté de CHF 6'290'000.00 pour se situer à CHF 26'125'000.00 à fin 2023 (CHF 19'835'000.00 à fin 2022). A noter tout de même que dans ce montant figure un emprunt sur 4 ans, du 30.10.2020 au 30.10.2024, de CHF 2'900'000.00, exempt d'intérêts. Les intérêts payés sur les dettes à moyen et long termes sont supérieurs

de CHF 45'360.28 à ce qui avait été prévu (CHF 294'160.28 de réalisés contre CHF 248'800.00 budgétés, CHF 132'176.36 en 2022).

Les prêts LIM, au 31.12.2023, se montent à la somme de CHF 700'000.00.

On peut dresser le tableau suivant de l'évolution par habitant des dettes avec intérêts :

Années	Quotité impôts	Taux taxe immobilière	Résultat (- = perte)	Dettes moyen et long termes	Nombre habitants	Dette par habitant
2013	1.75	1.20	170 520.37	15 328 400.00	5 005	3 062.60
2014	1.75	1.20	725 035.36	14 061 850.00	5 071	2 773.00
2015	1.75	1.20	372 634.74	15 080 800.00	5 131	2 939.15
2016	1.75	1.20	-318 263.47	14 211 950.00	5 155	2 756.95
2017	1.75	1.20	94 645.92	15 331 100.00	5 185	2 956.80
2018	1.75	1.20	1 316 784.63	16 500 250.00	5 167	3 193.40
2019	1.75	1.20	683 298.52	15 559 400.00	5 163	3 013.65
2020	1.75	1.20	0.00	18 755 000.00	5 187	3 615.75
2021	1.75	1.20	55 070.21	17 895 000.00	5 133	3 486.25
2022	1.75	1.20	-1 657 763.98	19 835 000.00	5 151	3 850.70
2023	1.75	1.20	0.00	26'125'000.00	5 108	5 114.55

Perspectives :

Compte tenu de ce qui précède, l'exercice 2023 peut être qualifié de faussement satisfaisant. Le résultat à l'équilibre du compte général ne traduit pas la réalité du déficit structurel de notre commune. Cette amélioration par rapport au budget 2023 s'explique presque exclusivement par des revenus extraordinaires uniques. L'endettement demeure préoccupant et a explosé. Les mesures mises en place par le Conseil municipal doivent être impérativement poursuivies afin de résorber le déficit structurel.

Le Conseil municipal et la Commission des finances unanime vous proposent d'accepter les comptes 2023 présentant un compte général sans bénéfice ni perte (CHF 0.00) et un déficit du compte global de CHF 1'269'561.60, ainsi que les crédits supplémentaires d'un montant de CHF 3'031'390.26

Ouverture de la discussion :

M. Hervé Shimuna, président : "Afin d'assurer le bon déroulement de ce point, nous allons parcourir les chapitres, et nous regarderons en détail le chapitre 12, et plus particulièrement le chapitre 12.6."

M. Christian Tharin, PLR : "Les comptes de l'année 2023 bouclent avec un résultat de CHF 0.- au compte général et avec un déficit de CHF 1'269'561.60 au compte global. Notre fraction se permet de ne pas revenir sur les raisons menant à ces résultats car elles sont suffisamment décrites dans la documentation que nous avons reçue pour notre séance de ce soir. Néanmoins notre fraction se soucie de l'état de nos comptes communaux. Nous avons dès lors demandé l'avis de notre administrateur des finances en posant les questions suivantes :

- Est-il viable, à court terme (1-2 ans), de continuer de fonctionner avec un budget tel que celui qui a été validé en 2023 ?
- Serait-il pas le dernier moment afin de lancer un programme d'économies drastiques afin de ne pas dilapider toute notre fortune ainsi que nos services bénéficiaires ?
- Est-ce que de son point de vue, est-il nécessaire de prendre le stylo rouge, puis de faire des réductions du budget de manière linéaire dans tous les dicastères à l'instar de ce que fait actuellement le parlement fédéral ?

Naturellement il faut également prendre en compte le besoin de rattraper le manque d'investissement dans toutes nos infrastructures lors des 20 à 40 dernières années. Permettez-moi de vous transmettre la réponse reçue :

"Concernant l'état actuel des finances, je peux la qualifier sans autre comme extrêmement préoccupante et non viable à court-moyen termes, sans parler du long terme. L'endettement augmente de manière exponentielle, ce qui est très grave, et sans changement(s) à court terme, nous n'arriverons pas à retrouver l'équilibre dans le compte général, soit celui qui est financé par l'impôt. Nous avons certes une fortune importante pour assumer des pertes, mais ce n'est que comptable et nous n'avons donc pas actuellement les moyens financiers (je parle du cash) pour honorer tous nos engagements et assurer le bon fonctionnement de la commune."

La réponse reçue est alarmante et il est grand temps que nous, tous ici dans cette salle, prenions nos responsabilités. La sonnette d'alarme doit être tirée à tous les échelons de l'administration municipale. Un état des lieux doit être fait par chacun. Il serait peut-être opportun de lancer un concours d'idées au sein de l'administration afin de limiter les coûts de fonctionnement de notre commune. Malgré cet état des lieux catastrophique, notre fraction souhaite remercier chaleureusement toute l'équipe des finances menée par M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour le travail accompli tout au long de l'année. Nous remercions également la qualité des documents remis ainsi que de la disponibilité de notre administrateur des finances afin de répondre à toutes nos questions. La fraction PLR accepte les comptes 2023."

Mme Elisabeth Beck, PS : "La fraction socialiste remercie le Département des finances pour l'excellente tenue des comptes. A la lecture de ceux-ci, voici notre constat : une fois de plus, les comptes sont plus favorables que le budget, de plus de 2 millions de francs. Il en ressort une amélioration, ce qui a permis de dégager un résultat neutre après amortissements complémentaires. Le problème est que ce résultat fausse la réalité de la situation globale. Le risque avéré, en annonçant très souvent un budget pessimiste, est de ne pas s'apercevoir que, malgré des comptes meilleurs que prévus par rapport au budget, la dette de la commune augmente. Ceci découle encore une fois de rentrées fiscales des personnes morales qui diminuent année après année depuis 2021. Et les projections sur le 1^{er} trimestre 2024 indiquent malheureusement que la situation risque de s'aggraver. En 2023, la dette a augmenté de 6 millions de francs soit une augmentation de 30 %. A ce sujet, il faut savoir qu'il y a des investissements nécessaires à faire malgré la situation économique actuelle. Le problème est que, rattraper maintenant le retard des investissements pas faits dans le passé avec des finances communales qui ne sont plus au beau fixe, s'annonce très compliqué. En conclusion, et malgré une augmentation des rentrées fiscales des personnes physiques et une péréquation financière plus favorable prévue à l'avenir, si une diminution des rentrées fiscales des entreprises se poursuit, la commune va au-devant de grosses difficultés. Il s'agira d'y réfléchir lors de l'établissement du prochain budget et d'anticiper au mieux les rentrées d'argent. La fraction socialiste, malgré la situation financière actuelle difficile accepte les comptes 2023."

Mme Martine Bourquin, ARC : "Avec un résultat à CHF 0.- pour le compte général et un déficit du compte global de CHF 1'269'561.60, nous sommes conscients que ces chiffres ne reflètent pas la réalité et qu'il serait dangereux de s'en réjouir. Faute de moyens, certains amortissements n'ont pas été effectués, mais le matériel lui continue de vieillir. Alors notre réflexion nous amène à poser la question suivante : A quel moment le Conseil municipal va-t-il penser à augmenter les impôts ? Le bon sens pousse chaque ménage à ne dépenser que ce qu'il gagne. Il devrait en être de même pour une commune. Le COVID était imprévisible, les conséquences financières qui ont suivi également mais il ne faut pas attendre d'être dans une situation encore plus grave pour réagir. Bien des économies sont faites au détriment du personnel de la Municipalité, des services, au détriment des associations et sociétés locales aussi. Oui Saint-Imier a su économiser. Augmenter des tarifs. Est-ce que l'effort en vaut la chandelle ? Le chantier de l'école secondaire est conséquent et ne présage rien de joyeux dans la perspective actuelle. Toutes les communes du Vallon qui n'ont pas nécessairement des infrastructures aussi importantes qu'à Saint-Imier ont une quotité supérieure : Renan : 2.04, Sonvilier : 2.17, Villeret : 1.79, Cormoret : 2.04, Courtelary : 2.14, Cortébert : 1.99, Corgémont : 1.79, Sonceboz : 1.88, alors que Tramelan est à 1.94 et Tavannes à 1.92. Que voulons-nous prouver avec notre quotité à 1.75 ? Elle était à 2.60 en 2001. Rien n'est immuable. Augmentons la quotité momentanément, elle pourra baisser dès que de nouvelles réserves seront faites et que la situation financière le permettra. Voilà ce que la fraction ARC tenait à vous dire ce soir. Soit dit en passant, les bas salaires auront une augmentation d'impôts peu significative. La fraction ARC accepte les comptes 2023 tels que présentés. Elle remercie M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et son équipe, pour leur travail complexe et l'excellente présentation des comptes, le personnel de la Municipalité, et les membres du Conseil municipal, qui œuvrent pour notre Ville."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Concernant les impôts et l'éventuelle augmentation, c'est une mesure qui a été retenue par le Conseil municipal. En l'état actuel, nous avons encore une fortune de l'ordre de 11 millions. Donc, pour le moment, il nous paraissait prématuré d'augmenter les impôts. La fortune va se consommer et se réduire. Le Conseil municipal est attentif à ceci. La Commission des finances a un point à l'ordre du jour de sa prochaine séance concernant la stratégie financière. Le Conseil municipal travaille avec les chefs des services afin de trouver des pistes. Les premières mesures, même si elles ont porté leurs fruits, ne permettent malheureusement pas de redresser totalement la barre. Nous devons continuer à travailler. Le Conseil municipal ne se contentera pas des premières mesures.

Maintenant, concernant le rapport de gestion dont certaines interrogations touchaient aux finances. Au niveau des impôts, un dialogue est mené avec, non pas tous les contribuables, mais avec les principaux contribuables. Des contacts réguliers ont lieu. Il est difficile d'obtenir des garanties. Nous menons des discussions avec eux, et sommes attentifs aux états financiers. On constate des améliorations, mais les chiffres ne sont pas aussi bons que par le passé. C'est aussi quelque chose que nous devons garder en tête.

Concernant les heures supplémentaires, des provisions sont faites, s'il devait arriver que des heures supplémentaires devaient être payées. D'un point de vue comptable, les provisions sont constituées. Le Conseil municipal n'entend pas laisser le problème des heures supplémentaires de côté. Le Conseil municipal, le groupe RH, ainsi que la cheffe du personnel qui est la chancelière municipale, planchent sur le sujet. Le fruit des analyses vous sera présenté.

Concernant les Abattoirs et les trois partenaires qui étaient prévus, deux sont en bonne voie pour trouver des locaux à Saint-Imier. Il y a des espaces libres à Saint-Imier, mais vous imaginez bien que pour un mediceutre, ou des bureaux de police, il ne peut être proposé de simples locaux commerciaux, mais bien des locaux avec des aménagements spécifiques."

Mme Martine Bourquin, ARC : "Merci."

M. Hervé Shimuna, président : "Bien, nous allons passer en revue les comptes."

...Projection des comptes sur écran...

M. Christian Tharin, PLR : "11.8 Contrôle des crédits. A la lecture du sous-chapitre "Contrôle des crédits" aux pages 88 à 90, nous avons constaté divers dépassements dans les crédits suivant encore en cours :

- CHF 14'724.91 pour le raccordement au réservoir d'alimentation en eau potable du Syndicat Courtelary – Cormoret, crédit du 05.09.2019;
- CHF 77'949.61 pour le nouveau dépôt pour les Services techniques, crédit du 10.02.2019 ainsi que le crédit supplémentaire du 09.12.2021;
- CHF 45'563.95 pour l'achat d'une partie de la parcelle 1841 des CFF (projet hôtelier) du 28.09.2021 ainsi que le crédit supplémentaire du 15.11.2022 concernant la dépollution du site en tant que dépense liée;
- CHF 125'616.10 pour le chauffage à distance secteur HJB – Roseraie – Ceff, crédit du 10.02.2019.

Nous avons demandé avant notre Conseil de ce soir à l'administrateur des finances et le chef du Service de l'équipement si des recettes concernant ces crédits sont encore attendus et si cela était le cas, si ces dernières couvriraient les dépassements actuellement comptabilisés. Il nous a dès lors été répondu que ces projets sont terminés et que les arrêtés de compte nous parviendront prochainement. La plupart de ces dépassements sont dus entre autres par l'augmentation du coût de la vie depuis les libérations. Nous attendons avec impatience les décomptes des crédits lors du prochain Conseil de ville."

M. Hervé Shimuna, président : "Bien, nous pouvons continuer."

M. Hervé Shimuna, président : "Voilà. Nous avons passé en revue les comptes. Est-ce que quelqu'un souhaite la parole ?"

M. Hervé Shimuna, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous allons passer au vote."

Au vote, les comptes 2023 présentant un compte général sans bénéfice ni perte (CHF 0.00) et un déficit du compte global de CHF 1'269'561.60, ainsi que les crédits supplémentaires d'un montant de CHF 3'031'390.26 sont acceptés à l'unanimité.

M. Hervé Shimuna, président : "Merci à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour la qualité et la précision de son travail."

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Merci."

...Il est 20 h 08, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, quitte la séance...

...Applaudissements...

6. Projet de déchèterie intercommunale pour le Haut-Vallon de Saint-Imier dont le maître d'ouvrage sera la société Vadec SA :

6.1. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 208'000.- HT/an pour une dépense périodique d'une durée de trente ans relative au projet de création d'une déchèterie intercommunale pour le Haut-Vallon de Saint-Imier (DIHVa) : préavis au

Corps électoral

- 6.2. Création d'un droit de superficie d'une durée de trente ans au profit de Vadec SA en contrepartie d'une rente annuelle de CHF 15'750.- HT du BF 290 pour la création d'une déchèterie intercommunale pour le Haut-Vallon de Saint-Imier (DIHV) : décision
- 6.3. Abrogation du règlement sur les déchets et du règlement tarifaire sur les déchets de la Municipalité du 18 janvier 2000 et adoption d'un nouveau règlement sur les déchets : décision

Rapport du Conseil municipal :

Depuis plusieurs années, il est question d'un projet de déchèterie intercommunale dans le Haut-Vallon de Saint-Imier. Mis en attente afin de connaître l'issue du processus de fusion, le projet a été relancé et un comité de pilotage a été constitué. Les communes du Haut-Vallon ont été approchées afin de définir le territoire concerné par ce projet d'importance. A l'exception de La Ferrière et de Cormoret, toutes les communes du Haut-Vallon ont souhaité aller de l'avant et faire partie du projet.

Etant donné l'ampleur de ce projet, les communes et le comité de pilotage ont choisi la préparation d'un avant-projet d'un plan de financement par la société Vadec SA. Cette entreprise, qui compte la Municipalité de Saint-Imier parmi ses actionnaires, a pour but la collecte, le transport, le traitement, la valorisation et l'élimination des déchets de provenance urbaine et d'autres déchets provenant de tiers, ainsi que la production d'énergies.

Le comité de pilotage s'est attelé dans un premier temps à l'identification du lieu le plus propice pour implanter une déchèterie. Le choix du bien-fonds où se situe l'actuelle déchèterie s'est imposé pour les raisons suivantes :

- localisation centrale pour les différentes communes partenaires;
- poids démographique de Saint-Imier;
- affectation actuelle du secteur (zone d'activité économiques A1);
- maîtrise foncière (la Municipalité est propriétaire du terrain);
- caractère hypothétique et potentiellement plus onéreux de la recherche d'une autre localisation.

L'avant-projet prévoit de maximiser l'utilisation du bien-fonds actuel ainsi qu'une refonte totale de l'aménagement et de l'exploitation. Ceci ressort de l'annexe 1 de la note du Service urbanisme et mobilité. L'accès reste inchangé mais fera l'objet d'un contrôle pour laisser entrer uniquement les ayants-droits. Ceci sera garanti au moyen d'une carte de légitimation, qui pourrait par exemple se traduire par un code QR.

L'ensemble du flux est revu afin d'optimiser les manœuvres et de garantir la sécurité de tous les usagers. Les bennes, situées en contrebas, facilitent le déchargement et les déplacements. En outre, l'espace de déchargement sera muni d'une toiture présentant le double avantage d'assurer une protection contre les intempéries mais aussi afin de limiter le bruit lié à l'exploitation de la déchèterie.

L'offre elle-même de récupération sera sensiblement similaire à ce qui est offert actuellement, avec l'avantage d'avoir des bennes non-affectées de réserve. Finalement, il est aussi prévu d'installer une ressourcerie pour collecter les objets qui peuvent encore bénéficier d'une seconde vie. Pour l'heure, il n'est pas prévu que le dépôt de sacs taxés soit permis, étant donné puisqu'il n'est pas possible ensuite de répercuter les coûts d'élimination des sacs auprès des différentes communes.

L'horaire indicatif suivant est prévu afin de pouvoir absorber les usagers de l'ensemble des communes parties au projet et des entreprises pour les déchets qu'elles produisent et qui sont assimilés à ceux produits par un ménage (comme c'est le cas actuellement) :

Saison	Jours	Horaires	Pour qui ?
hiver	lu – ve	14h00 – 17h00	habitants et entreprises
	sa	10h00 – 14h00	habitants
été	lu – ve	14h00 – 18h00	habitants et entreprises
	sa	08h00 – 16h00	habitants

L'accès à la déchèterie sera gratuit et financé par le produit de la taxe déchets et les sacs taxés.

Les déchets spécifiques à l'activité des entreprises seront également admis à la déchèterie, ce qui n'était théoriquement pas le cas jusqu'ici. Pour ces déchets-là, les entreprises devront s'acquitter d'une taxe spécifique au volume.

Pour permettre la concrétisation de ce projet, le terrain appartenant à la Municipalité (immeuble feuillet no 290 de Saint-Imier) doit faire l'objet d'un droit de superficie en faveur de Vadec SA, qui sera l'exploitant de cette déchèterie. Dans le cadre des discussions, le conseil municipal a proposé un droit de superficie distinct et permanent (DDP) d'une durée de 30 ans avec une rente annuelle de CHF 15'750.00, à indexer tous les 5 ans au moyen de l'Indice des prix à la consommation (IPC).

Le calcul de la rente a été effectué comme suit :

- Prix du terrain = 3'500 m² x CHF 90.-/m² = CHF 315'000.-
- Taux de rendement = 5%
- Rente annuelle du DDP = 5% de CHF 315'000.- = CHF 15'750.-

Le prix unitaire de CHF 90.-/m² tient compte dans une large mesure du risque connu de pollution du site. Il est comparable au prix du terrain industriel pratiqué dans le pôle économique de La Clef (là aussi un prix d'appel compte en vertu de la promotion économique).

A l'échéance du droit de superficie, il sera possible de le prolonger et de maintenir l'exploitation par Vadec SA ou de procéder au rachat des installations à leur valeur résiduelle, permettant à la Municipalité d'exploiter la déchèterie par elle-même à la place de Vadec SA.

En ce qui concerne les coûts de ce projet, le rapport du Service urbanisme et mobilité relève que Vadec SA est en mesure, sur la base de son expérience et des coûts estimatifs du projet, de proposer à la Municipalité une prestation "all inclusive" pour un coût de CHF 40.- HT/habitant (CHF 30.- HT/habitant pour les frais liés à l'investissement et aux frais fixes, CHF 10.- HT/habitant pour les frais variables).

Selon une analyse interne en concertation avec le Service des finances, il appert que les coûts actuels imputables à la déchèterie se montent à CHF 36.- HT/habitant.

Ainsi, les coûts imputables au projet de nouvelle déchèterie occasionnent une charge supplémentaire pour les finances municipales de CHF 27'600.-/ an soit environ CHF 5.-/an/habitant.

Afin de faire face à cette charge supplémentaire, trois possibilités s'offrent à la Municipalité et devront faire l'objet d'une décision politique :

- augmenter la taxe déchets de CHF 5.-/an/habitant;

- puiser dans le financement spécial déchets qui dispose à ce jour d'un solde d'environ CHF 1'100'000.-, largement suffisant pour éponger le déficit sur les trente ans de la durée de la convention et sans impacter la population;
- réduire proportionnellement à la diminution des activités en déchèterie la dotation en personnel des travaux publics.

Un crédit d'engagement de CHF 208'000.- HT pendant trente ans est nécessaire pour financer la part de Saint-Imier et avoir accès à la nouvelle déchèterie.

En outre, et afin d'avoir un cadre légal commun et harmonisé entre les communes prenant part au projet, il convient de revoir notre législation sur les déchets. Cette nouvelle mouture a également été l'occasion d'un toilettage, la réglementation précédente datant de la fin du siècle passé. Le projet de Règlement qui vous est soumis ne prévoit pas de révolution et la vie des Imériennes et des Imériens ne subira aucun changement majeur par rapport à la situation actuelle. Le Règlement prévoit de déléguer la compétence pour les différents tarifs au conseil municipal, comme cela est le cas pour le tarif d'utilisation des bâtiments communaux. Par souci de transparence, le projet d'ordonnance vous est également remis. Votre Autorité fixe également des fourchettes obligatoires pour le conseil municipal, restreignant et encadrant sa marge de manœuvre.

Il y a lieu de relever qu'il n'est prévu aucune augmentation des tarifs et que la catégorisation des entreprises reste inchangée. Nous relevons également que le ramassage des sacs officiels par le camion poubelles n'est pas concerné par ce projet et que la Municipalité continuera à offrir un service inchangé aux Imériennes et aux Imériens.

Les préavis des commissions sont les suivants :

- la commission urbanisme et mobilité préavise unanimement et favorablement le projet de déchèterie intercommunale pour le Haut-Vallon de Saint-Imier (crédit d'engagement, droit de superficie et rente et nouvelle réglementation sur les déchets);
- la commission des finances, unanime, préavise favorablement le projet de nouvelle déchèterie sous réserve qu'une solution soit trouvée d'une part pour les artisans et d'autre part pour le dépôt des sacs officiels. Enfin la commission des finances préconise, le temps de voir comment cela se passe durant les premières années, de prélever le faible déficit annuel budgété sur le financement spécial ad hoc qui présente un solde, au 31.12.2022, de CHF 1'089'753.39. La commission des finances préavise également à l'unanimité la nouvelle réglementation sur les déchets.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal vous recommande d'accepter le projet de déchèterie intercommunale pour le Haut-Vallon de Saint-Imier (crédit d'engagement, droit de superficie et rente et nouvelle réglementation sur les déchets).

Ouverture de la discussion :

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je me permets de prendre la parole sur ce point tant le sujet semble au Département important et impactant pour les Imériens et Imériennes, et ce pour les prochaines décennies. En effet, ce projet de déchetterie intercommunale fait partie des grands projets qui structurent l'organisation de la Cité mais lui permettent également un développement dynamique. Comme autre projet similaire, je peux citer la Piscine découverte, la future Halte CFF du quartier de La Clef, les divers chauffages à distance prévus ou encore l'Hôtel Hôtâ. Je rends attentif ce Conseil que le mieux est parfois l'ennemi du bien. A force de vouloir le mieux, on finit parfois par n'avoir plus rien. Il est vrai que ce projet pourrait être différent mais il est le résultat de réflexions abouties entre les différents acteurs, les contraintes financières et les obligations légales; ce projet permet de régulariser et sécuriser une déchetterie usée, qui devra de toute façon être repensée si ce projet n'est pas accepté, d'améliorer les prestations en lien avec la gestion des

déchets et d'améliorer, y compris esthétiquement, le site et son accès. Finalement, ce projet répond aussi très précisément à une de vos injonctions, celle de développer les collaborations intercommunales. Comment faire autrement d'ailleurs ? Sans projet de fusion régionale, sans prévision d'augmentation des impôts mais avec la volonté de maintenir l'ensemble de nos prestations, alors il reste peu d'alternatives pour trouver des projets qui cochent avec justesse toutes les cases. C'est le cas de la déchetterie intercommunale qui réunit les communes de Renan, Sonvilier, Villeret et Courtelary. Le montage financier permet un investissement de plus de 2,5 millions à Saint-Imier sans faire dépenser un centime supplémentaire aux Imériens ou à la commune puisque le crédit, dont vous donnez un préavis ce soir au peuple, est totalement financé par la taxe ménage et la vente des sacs taxés. Pour rappel, le financement spécial des déchets comporte aujourd'hui plus d'1 million de francs, il n'est donc absolument pas prévu, ni cohérent même, d'augmenter le prix de la taxe ou des sacs à l'avenir. Toute chose étant égale par ailleurs, ce projet est une nette amélioration des prestations à nos citoyennes et citoyens. De mon point de vue, rares sont les projets qui génèrent autant de points positifs pour notre Saint-Imier, d'autant plus dans la situation économique actuelle. J'en profite aussi pour remercier toutes les personnes qui ont permis à ce que ce projet vous soit présenté ce soir, comme vous le savez, l'idée d'une déchetterie intercommunale, sous diverses formes, a germé maintenant depuis plus de dix ans. Ce soir vous avez l'occasion d'enfin envisager un terme sur ce sujet et d'aller de l'avant, libérant ainsi la place à d'autres projets d'envergure pour notre ville. Je vous encourage donc à voter un grand OUI à ce projet et d'envoyer ainsi un message clair au peuple."

M. Hervé Shimuna, président : "Bien, nous voterons individuellement les sous-points. Je précise que le point 6.1. est de la compétence du Corps électoral, de ce fait, la votation de ce point 6.1. donne un préavis au Corps électoral."

M. Sébastien Ehl, PLR : "Tout d'abord, la fraction PLR remercie le conseiller municipal en charge du dicastère, M. Marco Pais Pereira, pour sa disponibilité envers nos demandes d'informations complémentaires, faute du dossier incomplet reçu par les membres du Conseil de ville. Ma prise de parole vaut pour les points 6.1., 6.2. et 6.3. . C'est un grand dossier qui nous occupe ce soir. Un projet ambitieux, un projet intercommunal qui comprend une charge financière sur une période de 30 ans. Malgré, je cite :

- Une situation géographique plus que discutable au vu de la densification territoriale future;
- le danger relatif à l'accès;
- les nuisances pour le voisinage résidentiel;
- l'implantation du plus grand hôtel du Jura bernois sur la parcelle avoisinante;
- la volonté de rendre le quartier de la gare attractif;
- La perte de notre représentant communal au sein du Conseil d'administration de Vadec dont nous sommes actionnaires;

la fraction libérale radicale de Saint-Imier et environs accepte le projet intercommunal.

Le choix de Vadec étant imposé par le canton, nous demandons toutefois au Conseil municipal, avec l'aide des communes partenaires, de bien vouloir préserver les intérêts de la population et des entreprises établies dans notre belle région d'Erguël tant sur les conditions financières que sur la qualité des services proposés.

Nous sommes d'accord sur le point 6.1. .

Nous sommes d'accord sur le point 6.2. . Le droit de superficie est partie intégrante du projet.

Nous ne sommes toutefois pas d'accord avec le point 6.3. . L'abrogation du règlement donne les pleins pouvoirs au Conseil municipal pour la définition des prix. Nous demandons, conformément à l'article 17 du règlement du Conseil de ville, une relecture du règlement sur les déchets, ainsi que du règlement tarifaire sur les déchets.

Nous, élu-e-s, avons la mission de mener à bien les projets de la communauté tout en préservant les intérêts de nos concitoyennes et concitoyens."

M. Loan Tultak, ARC : "En préambule, je vous informe que la fraction ARC s'exprimera une seule fois pour les trois points qui concernent le projet de déchetterie intercommunale. Ce projet, débuté il y a plusieurs années, est enfin en discussion ce soir. Cela nous réjouit et nous avons pris connaissance du dossier avec beaucoup de plaisir. La fraction ARC n'y voit que du positif. En effet, cette nouvelle déchetterie est un travail d'équipe avec les villages voisins afin d'offrir à la population des prestations nouvelles, modernes et quasiment sur mesure. Sans pour autant supprimer ce qui est déjà existant. Nous ne voulons pas répéter tous les avantages déjà cités dans le dossier complet mais nous souhaitons relever que nous sommes heureux de lire que les horaires d'ouverture seront augmentés, que les artisans auront une solution de dépôt et que la taxe ne subira aucun changement. De plus, il est important pour nous de souligner que les tournées vertes et de poubelles ne seront pas supprimées. Le projet propose également un outil de travail aux normes. Ne l'oublions pas. Si le projet devait ne pas passer la rampe, il y a un risque que la déchetterie telle que nous la connaissons actuellement ne reste pas ouverte très longtemps. En effet, elle ne répond plus aux attentes du canton et de la Confédération en matière d'environnement et de sécurité. Si Saint-Imier devait recommencer un tel projet toute seule, cela soulèverait également d'autres questions, notamment de financement. N'espérons pas. Pour toutes les raisons évoquées ici, la fraction alternative régionale et communale votera OUI aux points qui concernent le projet ce soir. Nous tenons également à remercier toutes les personnes qui ont travaillé, depuis quelques années, à l'élaboration de ce dossier d'envergure."

M. Vital Carnal, PS : "Point 6.1. : Depuis une décennie au moins, nous étudions un projet de déchetterie. La solution viendra d'un projet intercommunal piloté par la société Vadec SA dont la Municipalité de Saint-Imier est actionnaire. Le lieu pour implanter la nouvelle déchetterie intercommunale sera l'emplacement de l'actuelle. Pour les coûts de ce projet, l'actuelle déchetterie qui n'est pas aux normes d'après la loi cantonale sur les déchets coûte CHF 36.- par habitant. Le projet de nouvelle déchetterie intercommunale gérée par la société Vadec SA va coûter CHF 40.- par an par habitant, pour autant que toutes les communes parties prenantes au projet acceptent. Ainsi, les coûts imputables au projet occasionnent une charge supplémentaire de CHF 27'600.- par an soit CHF 5.- par habitant. Compte tenu de ce qui précède, la fraction socialiste accepte à la majorité le crédit d'engagement de CHF 208'000.- par an sur 30 ans. Et donne un préavis favorable au Corps électoral.

Point 6.2. :

Pour réaliser ce projet, nous devons décider d'un droit de superficie de 30 ans sur le BF 290 au profit de Vadec SA. Les droits de superficie sont une bonne alternative à la vente et font sens dans ce cas, on ne se sépare pas des bijoux de famille comme dit l'adage.

Point 6.3. :

Le nouveau règlement sur les déchets se base sur le règlement type sur les déchets du canton à la sauce Saint-Imier. Le toilettage de l'actuel règlement n'est pas relié à l'acceptation ou non de la nouvelle déchetterie mais est une opportunité. Pour que le règlement soit applicable, les annexes à celui-ci ont été revues, notamment avec l'introduction de fourchettes chiffrées parfois très larges. Au final, c'est l'ordonnance d'application qui fixera les tarifs, cette

compétence est à l'exécutif, de plus cette tâche doit être autofinancée. Après des débats nourris, la fraction socialiste laisse la liberté de vote à ses membres."

M. Hervé Shimuna, président : "Bien, nous allons passer aux votes."

- 6.1. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 208'000.- HT/an pour une dépense périodique d'une durée de trente ans relative au projet de création d'une déchèterie intercommunale pour le Haut-Vallon de Saint-Imier (DIHVa) : préavis au Corps électoral

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 208'000.- HT/an pour une dépense périodique d'une durée de trente ans relative au projet de création d'une déchèterie intercommunale pour le Haut-Vallon de Saint-Imier (DIHVa), préavis favorable au Corps électoral, est accepté par 25 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention.

- 6.2. Création d'un droit de superficie d'une durée de trente ans au profit de Vadec SA en contrepartie d'une rente annuelle de CHF 15'750.- HT du BF 290 pour la création d'une déchèterie intercommunale pour le Haut-Vallon de Saint-Imier (DIHVa) : décision

Au vote, la création d'un droit de superficie d'une durée de trente ans au profit de Vadec SA en contrepartie d'une rente annuelle de CHF 15'750.- HT du BF 290 pour la création d'une déchèterie intercommunale pour le Haut-Vallon de Saint-Imier (DIHVa) est acceptée par 26 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention.

- 6.3. Abrogation du règlement sur les déchets et du règlement tarifaire sur les déchets de la Municipalité du 18 janvier 2000 et adoption d'un nouveau règlement sur les déchets : décision

M. Christian Tharin, PLR : "Concernant le point 6.3. nous souhaitons que ce règlement fasse office ce soir d'une première lecture conformément à l'art. 17 de notre règlement. Nous proposons que ce règlement ne soit pas accepté ce soir, mais soit renvoyé à l'exécutif avec quelques propositions de modifications que l'on souhaite, afin que le Conseil municipal revienne avec une nouvelle proposition. Principalement, nous souhaitons demander que l'exécutif l'étudie, de telle manière que la compétence ne lui soit pas donnée mais que le Conseil de ville garde la compétence de décision sur les tarifs des déchets. Nous souhaitons que le Conseil municipal fasse une étude et revienne au Conseil de ville avec une variante, où, nous gardons, nous législatif, la compétence de décision sur le prix de la taxe de déchets et des sacs."

Mme Paula Tanner, ARC, demande une suspension séance.

M. Hervé Shimuna, président, suspend la séance.

...Il est 20 h 23, suspension de séance...

...Il est 20 h 29, reprise de séance...

M. Hervé Shimuna, président : "Nous allons passer au vote, je prie les conseillères et les conseillers de ville qui souhaitent la relecture du point 6.3., de se manifester par un lever

de main."

Au vote, la demande de relecture est acceptée par 16 voix pour la relecture. 11 voix étaient contre la relecture. Il y a eu 0 abstention.

M. Christian Tharin, PLR : "Comme mentionné tout à l'heure, nous demandons à réévaluer l'art. 42 du règlement qui est proposé (Détermination du montant des taxes). Nous ne sommes pas forcément fermés à la délégation de compétences, mais nous souhaitons avoir des variantes où le Conseil de ville garde la compétence. Idéalement, d'avoir aussi une variante si l'on délègue ceci au Conseil municipal, que la fourchette proposée soit revue et réduite par rapport à ce qui est proposé. Nous estimons que de passer du simple au plus du triple est un peu exagéré."

M. Hervé Shimuna, président : "Merci M. Christian Tharin, PLR."

M. Hervé Shimuna, président : "Nous pouvons passer au point suivant."

7. Rapport intermédiaire de la Commission de gestion concernant la motion PLR "Actualisation et modification du règlement des commissions permanentes" du 25 janvier 2023 : décision

M. Hervé Shimuna, président : "Pour ce point, nous allons procéder de la manière suivante : en premier lieu je vais ouvrir la discussion, et suite à cela, nous procéderons au vote. Le vote se fera en 2 parties, à savoir :

- Acceptation de la création, de la séparation, de la fusion et de l'appellation des commissions.
- Validation de l'ébauche des principales tâches des commissions."

Mme Paula Tanner, ARC : "La fraction alternative régionale communale a pris connaissance du rapport intermédiaire concernant l'actualisation et la modification du règlement des commissions permanentes. Nous remercions d'ores et déjà la Commission de gestion pour le travail effectué. Ce soir nous devons nous prononcer sur quelques points pour pouvoir guider la suite des réflexions de la Commission de gestion. Avant de vous faire part de nos réflexions, ARC aimerait juste souligner que chaque année tous les partis politiques font un immense travail pour trouver des représentants pour toutes leurs commissions. Cette tâche devient assez difficile, car de nos jours tout le monde est très occupé et l'envie de s'engager pour la collectivité se fait rare. A savoir aussi que chaque commissaire est rémunéré en jetons de présence lors des séances de ces commissions. Cette somme reste importante dans les comptes communaux comme on a pu le constater tout à l'heure dans l'étude de l'exercice 2023. Nous souhaiterions que la Commission de gestion garde ces arguments en tête lors des réflexions de ce rapport. Vu les propositions présentées ce soir, quelques membres d'ARC ont certains points à relever :

- Pour la proposition de séparer la commission d'urbanisme et mobilité en 2 entités, nous ne trouvons pas nécessaire cette séparation. Après discussion avec nos membres présents dans cette commission, l'argument d'alléger la charge de travail ne semble pas pertinent. Nous restons convaincus que le fonctionnement actuel est efficace et chaque sujet trouve sa place et son temps de discussion lors des séances de commission.
- En ce que concerne la proposition de fusionner la Commission de la santé avec la Commission action sociale, en nommant la nouvelle entité Commission santé et sociale, nous partageons complètement cette réflexion et nous proposons même de pousser la

réflexion et fusionner aussi la Commission de la jeunesse en créant ainsi la Commission de l'Action Sociale. Cette nouvelle commission pourrait être constituée de 7 membres comme les autres commissions permanentes et le bureau de la commission aurait comme tâche supplémentaire de se réunir 2 fois par année avec les membres des communes membres de l'EJE pour ainsi donner toutes les informations et avoir toutes les discussions qui concernent spécifiquement l'EJE.

- Pour le point : Clarifier les compétences de la Commission culturelle en précisant qu'elle est également responsable de la politique sportive en la renommant Commission culturelle et sportive, ARC est complètement favorable.
- Création d'une Commission sécurité : Compte tenu des arguments que nous avons cités en début de texte, certains d'entre nous ne sont pas favorables à la création de cette commission. D'autant plus que nous avons déjà des représentants de notre Conseil dans les assemblées de chaque acteur régional (protection civile, pompiers...). En ce qui concerne la sécurité locale, le maire est déjà le responsable de ce domaine.
- Création d'une Commission des Institutions : Pour cette proposition, notre réflexion est la même que pour la précédente. Est-il nécessaire de créer une nouvelle commission ? Nous avons conscience que la révision et la mise à jour des règlements communaux sont nécessaires. Vu le nombre de règlements, ce travail reste presque sans fin. Car une fois tous les règlements revus, on pourra recommencer. Il vaut mieux appliquer les règles existantes et moins s'appliquer à en réécrire sans fin. Ne serait-il pas plus judicieux d'attribuer aux commissions concernées la tâche de proposer à notre Conseil une révision et modification des règlements qui les concernent selon les besoins constatés ? Elles sont d'ailleurs les mieux à même ainsi que le Conseil municipal pour proposer les adaptations éventuelles nécessaires puisqu'elles connaissent la matière qu'elles traitent.

Ce soir, notre avis est aussi demandé concernant le nombre de commissaires. A l'exception de la Commission de l'école secondaire qui est constituée par des représentants d'autres communes et de la Commission de la jeunesse, si notre proposition de fusion avec l'action sociale n'est pas prise en compte, nous estimons que toutes les autres commissions devront être composées de 7 membres. ARC estime que c'est le nombre le plus équitable de représentants. Le passage à 5 membres peut à notre avis être vite problématique en ce qui concerne le quorum et l'équité au sein des décisions. Nous devons aussi nous positionner concernant les tâches de chacune de ces commissions. Après les arguments que nous venons de vous annoncer et après plusieurs discussions au sein de la fraction, il n'est pas difficile de comprendre que notre fraction n'a pas une position unanime concernant les suites à donner au rapport. Pour ceci, ARC laisse la liberté de vote à ses membres."

M. James Souchon, PLR : "La Commission de gestion nous propose ce soir un nouveau rapport intermédiaire portant sur la structuration en relation avec la motion d'actualisation et de modification du règlement des commissions permanentes. Ce rapport demande que notre Conseil se détermine sur la structure des commissions que notre commune souhaite disposer pour le travail politique. Je tiens tout d'abord, en tant que président de la Commission de gestion, à saluer le très bon travail ainsi que le dévouement des commissaires de cette commission tripartite, ainsi que les conseillers municipaux et l'administration communale pour leur implication dans cette nouvelle écriture du règlement. Le rapport propose la création de deux commissions, la fusion de deux commissions, la séparation d'une commission, ainsi que de renommer une dernière. Notre fraction y voit une chance dans ces réflexions et nous pouvons mentionner que :

- La création d'une commission de la sécurité au sens large du terme (tâches de police, pompiers, protection civile, affaires militaires, etc.) a l'avantage de réunir tous les acteurs à la même table. Naturellement, il faudra prévoir que le Conseil municipal puisse prendre des décisions rapides selon les cas.

- La création d'une commission des institutions a l'avantage de pouvoir disposer d'une instance responsable de contrôler tous les règlements actuellement en vigueur, puis de nous soumettre des modifications afin de les rendre compatibles avec les législations actuelles. Nous avons en effet beaucoup trop de règlements qui ne sont pas à jour.
- La dissociation de la Commission urbanisme et mobilité en deux entités distinctes a l'avantage de pouvoir disposer de personnes connaissant les spécificités techniques aux mondes de l'urbanisme et de la mobilité. Enfin le thème de l'environnement est aussi nouvellement défini à ce département.
- La fusion des commissions action sociale et de la santé permettra quant à elle de pouvoir traiter les dossiers de manière transversale tout en optimisant le fonctionnement du Service action sociale.
- La renomination de la Commission culturelle en Commission culturelle et sportive permet de définir enfin clairement quelle commission est responsable de la politique sportive de Saint-Imier. Cela permettra que chaque club sportif puisse avoir un seul contact au sein de notre administration.

Aujourd'hui, nous ne validons pas le règlement final, mais nous devons fixer une structure pour que la Commission de gestion puisse continuer à construire ce nouveau règlement et vous le proposer prochainement. Sans cette validation, il est clair que le travail se verra rallongé et surtout la Commission de gestion ne pourra pas établir les cahiers des charges de la meilleure manière. Travaillons ensemble, ainsi Sainti s'épanouit. Le PLR Saint-Imier et environs accepte donc ce rapport intermédiaire à l'unanimité."

Mme Isabelle Gambetta, PS : "Nous remercions la Commission de gestion pour son 3^{ème} rapport que nous avons lu avec attention. Elle demande au Conseil de ville de prendre position sur les termes énoncés sur les phases 3 et 4 à savoir : l'établissement des cahiers des charges de chaque commission, et proposer une nouvelle structure des commissions avec validation au Conseil de ville. C'est surtout ce point qui est débattu ce soir. A savoir s'il faut fusionner ou séparer certaines commissions ou en créer de nouvelles pour répondre aux nombreuses tâches de la commune. La fraction socialiste se demande quelle a été la méthode de travail utilisée ? Avez-vous rencontré les différentes commissions dans leur ensemble ou seulement les chefs de services et les conseillers municipaux ? Est-ce que les différentes propositions de restructuration des commissions ont-elles été mises à l'ordre du jour dans chacune des commissions concernées ? Il nous semble par exemple peu judicieux de fusionner les commissions de santé et action sociale. Bien qu'elles aient des synergies et que ces commissions organisent déjà des séances en commun pour traiter certains points qui les concernent, elles ont des sujets bien plus délicats à traiter. La charge de travail et le degré de complexité risquent d'augmenter fortement pour les commissaires étant donné les thèmes abordés. De plus, il nous semble difficile d'avoir autant de personnes dont les compétences professionnelles soient si larges. En ce qui concerne la Commission urbanisme et mobilité, le chef de service et la commission n'ont pas été consultés. De plus, il nous semble que le sujet de la mobilité s'intègre entièrement dans l'urbanisme. Concernant la nouvelle Commission de la sécurité, c'est actuellement une tâche de la Mairie de s'occuper de la police (art. 22 de l'Ordonnance d'organisation du Conseil municipal). Cette séparation des pouvoirs est importante et fondamentale pour une saine gestion de la politique. En ce qui concerne la Commission des institutions, en charge de réviser les règlements, il nous semble qu'il sera toutefois indispensable de s'approcher des commissions, pour comprendre au mieux la thématique de chacune. De plus, au cours de ces 10 dernières années, 3-4 règlements ont dû être révisés, de loin pas assez de charges pour en faire une commission à notre avis. Au vu de ce qui précède, la nouvelle structure engendrera plus de séances par année limitant la disponibilité des commissaires. Réduire le nombre de commissaires à 5 au lieu de 7 paraît également compromis, car bien souvent il y a 1-2 absents lors des séances, mettant ainsi une

charge supplémentaire sur les commissaires, sachant qu'il s'agit à majorité de miliciens. En conclusion, la fraction socialiste valide la clôture de la phase 3, mais émet des doutes quant au gain d'efficacité et la pertinence de ces choix. Elle demande s'il serait possible que la Commission de gestion puisse nous fournir les arguments (avantages et inconvénients) qui ont permis de choisir la structure proposée, car ils ne sont pas développés dans ce rapport pour nous aider à la décision et de mettre cette discussion à l'ordre du jour dans chacune des commissions. Au vu de ce qui précède, la fraction socialiste ne bloque donc pas le processus, mais attend de voir le cahier des charges pour prendre sa décision définitive."

M. James Souchon, PLR, demande une suspension de séance.

M. Hervé Shimuna, président, suspend la séance.

...Il est 20 h 44, suspension de séance...

...Il est 20 h 54, reprise de séance...

M. Hervé Shimuna, président, donne la parole à M. James Souchon, président de la Commission de gestion.

M. James Souchon, en qualité de président de la Commission de gestion : "Selon la décision du Conseil de ville tous les responsables des dicastères ont été informés, et ont informé leurs chefs de services, qui ont eu la possibilité de compléter le cahier des charges voté. Dès lors, l'information donnée par le parti socialiste n'est pas correcte. Les commentaires entendus ce soir seront pris en compte."

M. Ugo Boillat, ARC : "En tant que membre de la Commission urbanisme et mobilité, je vous remercie d'être traité d'incompétent. Un bon compliment ! Je vous en remercie ! Et j'aimerais aussi vous dire M. James Souchon, PLR, que nous n'avons pas été consultés à la Commission urbanisme et mobilité sur ce qui nous est proposé ce soir. On ne nous a pas questionné sur le fait de séparer la commission en deux. Personnellement, je pense que cela n'est pas nécessaire, et que cela sera une perte de temps. Vous dites que personne n'est compétent actuellement pour s'occuper de la mobilité, que personne n'a l'envie. Ceci est faux, et la commission ne refuse jamais de s'occuper des dossiers concernant la mobilité. Il y a cependant peu de dossiers à traiter concernant la mobilité, mais cela n'est pas de la faute de la commission. Mais peut-être celle du Programme de législature creux ou de l'absence d'impulsions du Conseil municipal. Ce que vous dites (à l'égard de la commission) n'est pas correct pour ses membres."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Ce que l'on vous dit ce soir, c'est une chose simple. C'est que la méthodologie ne nous convient pas. Plein de gens n'ont pas été entendus. Il y a des services, des municipaux, qui débarquent dans cette histoire. Vous vous rendez compte qu'on ne peut pas aller de l'avant de cette manière. Ce n'est pas possible. Il faut entendre ce que l'on vous a dit ce soir, et retravailler, et arriver à un consensus correct. C'est tout. On ne demande rien d'autre. On ne peut pas voter de cette manière. C'est un passage en force. Cela n'a pas de façon."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Je rejoins l'avis du président de la Commission de gestion. Nous avons effectivement été consultés pour les canevas des commissions. Par contre, je me dois de réagir et dire que le rapport proposé ce soir, le Conseil municipal en a pris connaissance quand il l'a reçu, pour qu'il soit porté à l'ordre du jour de votre séance de ce soir, mais que le Conseil municipal n'a pas été consulté sur les orientations qui sont proposées et notamment les fusions, les créations, et les suppressions de commissions."

M. Tharin Christian, PLR : "On va essayer de calmer un peu le jeu. Toutes les remarques, comme a dit M. James Souchon, PLR, et président de la Commission de gestion, vont être

prises en compte. Maintenant, ici, on parle de deux commissions. La commission des institutions et de la commission de la sécurité.

Concernant la sécurité, lors de l'acceptation du règlement actuel, en 2015, et nous devons avoir encore quelques membres ici ce soir qui étaient présents à ce moment-là, le rapport disait bien et je cite un extrait du procès-verbal du Conseil de ville du 5 février 2015 :

"En dehors de quelques retouches cosmétiques, le Conseil municipal a apporté une modification importante par rapport à la proposition du 11 décembre 2014 de la commission temporaire de révision du statut du personnel de Saint-Imier.

En effet, le Conseil municipal estime qu'il n'est pas justifié de mettre en place une nouvelle commission de la sécurité pour les raisons suivantes :

Vous pourrez prendre connaissance des raisons à la page 9 du procès-verbal du Conseil de ville du 5 février 2015.

Toujours dans l'avis du Conseil municipal de l'époque :

"Cependant, le Conseil municipal jugera à l'usage si la création d'un pareil organe se justifie. Dans l'affirmative, il serait plutôt proposé la création d'une commission spéciale de la sécurité, conformément à l'art. 52 du règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier."

Donc, la Commission de gestion a tenu compte de ceci. L'idée c'est de réunir tout ce qui concerne la sécurité au sein de la même commission, puisqu'actuellement cela concerne plusieurs commissions.

Concernant la commission des institutions, c'est dû au fait que nous avons beaucoup de règlements âgés. Par exemple, le règlement de police locale qui date de 1992. Nous avons une police unique depuis. Le règlement des jardins familiaux qui lui date lui de 2013. Le règlement des émoluments, etc., la liste est grande. Aussi, le règlement d'organisation date de 2001. Il y a des prescriptions qui ont beaucoup évolué depuis. On peut aussi se poser la question si tous les règlements sont encore bien nécessaires."

M. Hervé Shimuna, président : "Nous allons passer au vote."

M. Hervé Shimuna, président : "Au vote, le résultat est le suivant : 13 voix acceptent le Rapport intermédiaire de la Commission de gestion concernant la motion PLR "Actualisation et modification du règlement des commissions permanentes" du 25 janvier 2023. 13 voix sont contre ce rapport. Il y a 1 abstention."

M. Hervé Shimuna, président : "Il y a égalité. Le Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier stipule à son article 18, alinéa 3 : "Dans toutes les votations, c'est la majorité des votantes et votants qui décide. En cas d'égalité, la présidence du Conseil de Ville tranche."

M. Hervé Shimuna, président : "Je vote contre le Rapport intermédiaire de la Commission de gestion concernant la motion PLR "Actualisation et modification du règlement des commissions permanentes" du 25 janvier 2023."

Le Rapport intermédiaire de la Commission de gestion concernant la motion PLR "Actualisation et modification du règlement des commissions permanentes" du 25 janvier 2023 est refusé par 14 voix contre. 13 voix était pour. Il y a eu 1 abstention.

M. Hervé Shimuna, président : "Bien, je prie les chefs de fraction de communiquer les diverses modifications souhaitées à la Commission de gestion."

Mme Paula Tanner, ARC : "Je souhaite dire quelque chose avant que l'on passe au point suivant, car c'est une situation qui me pèse de voter contre le travail de personnes qui ont donné du temps, de l'énergie, pour présenter ce rapport ce soir. Je vote contre, non pas contre le travail, mais contre les propositions qui sont présentées ce soir et qui méritent d'être revues. Je suis triste que l'on n'ait pas pu mettre cette décision en stand-by. De revoir ce rapport avec les modifications débattues ce soir, puis de revenir avec un rapport intermédiaire au Conseil de ville, et que tout le monde puisse trouver son compte. En tant que commissaire dans d'autres commissions je sais le temps, l'énergie, que nous y mettons, et je voulais exprimer ceci."

M. Hervé Shimuna, président : "Merci. Nous pouvons passer au point 8."

8. Rapport du Conseil municipal sur les Programmes d'Occupation et d'Insertion proposés dans le cadre de l'Aide sociale (POIAS) et le Programme d'Occupation et d'Insertion du Vallon de Saint-Imier (POSI) : information

M. Johan Wermeille, PLR : "Au nom de la fraction PLR Saint-Imier et environs, je tiens à exprimer notre profonde gratitude pour le rapport détaillé et son contenu, qui fait preuve d'une grande transparence et éclaire une activité souvent discutée, mais rarement expliquée en profondeur. Nous souhaitons particulièrement remercier M. Dario Caminotto, coordinateur en insertion professionnelle, M. Alexandre Bédard, chef du Service action sociale, et M. Hugo Figueiredo, chef de Département action sociale, pour leur dévouement et leur travail dans la préparation de ce rapport. Nous avons pris note des résultats présentés et nous nous engageons à étudier ce dossier de manière approfondie dans le cadre de l'élaboration du budget 2025. Cette analyse se fera après les prises de position de la commission sociale, de la Commission des finances, et du Conseil municipal, comme cela a été proposé. Encore une fois, merci à tous ceux qui ont contribué à ce rapport."

M. Laurent Egloff, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance du rapport du Conseil municipal sur les programmes d'occupation et d'insertion POIAS et POSI. Nous remercions les auteurs pour leur rapport complet nous permettant de comprendre plus en détails la problématique. Nous attendons donc avec impatience le positionnement du Conseil municipal prévu lors de la discussion sur le budget 2025."

M. Michel Ruchonnet, PS : "C'est un excellent rapport tant informatif que structurel qui devrait être pour chacun de nous, tant au législatif qu'à l'exécutif, un document de base pour que nous parlions tous de la même chose à l'avenir. Ne pensez pas que cette problématique est à mettre sous une pile avec les documents passés et résolus. Si nous avons déposé une motion il y a quelques semaines, c'était parce que nous avons des informations et reçu des signes avant-coureurs comme quoi les acquis allaient être revus, notamment au niveau cantonal. Il fallait faire remonter cette problématique complexe à la surface et avec un rapport de ce genre, merci aux auteurs pour le travail, personne ne pourra dire "je ne savais pas, c'est trop compliqué pour moi". L'avenir est devant, soyons prêts."

M. Hervé Shimuna, président : "Bien, la parole ne semble plus être demandée, nous allons passer au point suivant."

9. Motions, postulats et interpellations

9.1. Motions

9.2. Postulats

9.3. Interpellations

M. Hervé Shimuna, président : "Très bien, est-ce que le Conseil municipal souhaite apporter des réponses ?"

...à ce stade, le Conseil municipal ne souhaite pas la parole...

9.1. Motions

M. Hervé Shimuna, président : "Je n'ai pas reçu de motion, nous passons aux postulats."

9.2. Postulats

M. Hervé SHimuna, président : "Je n'ai pas reçu de postulat, nous passons aux interpellations."

9.3. Interpellations

M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture : "Je me permets de prendre la parole pour donner suite aux interpellations intitulées "Les portes fermées de l'école à journée continue durant les vacances", de M. Christian Tharin, PLR. Et "Accueil durant les vacances scolaires, fondation la Pelouse", de Mme Martine Bourquin, ARC. Comme première information, je souhaite vous communiquer que seuls sept courriers, à ce jour, ont été adressés à la Municipalité de Saint-Imier ou au Conseil de fondation de La Pelouse au sujet de la décision de ne plus proposer le module vacances scolaires par l'école à journée continue Le Griffon. Pour rappel, lors de ma prise de parole au dernier Conseil de ville, j'avais esquissé quatre axes de réflexion, afin de pouvoir trouver une solution, qui étaient :

- le délai des inscriptions par les familles;
- les conditions d'ouverture du module ainsi que de la planification du personnel à disposition par la Fondation;
- et la garantie de déficit par la Municipalité de Saint-Imier.

Maintenant je vais vous faire un retour de ce qui s'est passé depuis le 16 mai 2024 au sujet des mesures d'urgence et temporaires qui ont été mises en place et qui ont intégré ces quatre axes. Tout d'abord, Mme Stéphanie Cavallaro, directrice de l'école à journée continue, a contacté toutes les structures d'accueil du Vallon et de la région pour trouver des ressources externes. Puis les Directrices, Mmes Cavallaro et Richard, le Président du Conseil de fondation M. Thierry Spring, ainsi que moi-même, nous sommes retrouvés le jeudi 30 mai 2024 pour mettre en place des mesures rapides et entrevoir les possibilités en ayant eu si peu de temps à disposition. Au cours des 3 heures de discussion, il a été décidé :

- de proposer un formulaire d'inscription en ligne à l'attention des parents pour la rentrée 24/25, soit août 2024, dans le but de faciliter l'aspect administratif et la rapidité d'inscription;
- de fournir un accès en ligne où les inscriptions peuvent être consultées en direct;

- d'afficher des QR-codes sur les sites du Griffon afin que tous les parents puissent directement s'inscrire avec leur cellulaire;
- mais surtout, d'écrire rapidement un courrier, à tous les parents pour les informer que la semaine du 5 au 9 août 2024 ne pourra pas être ouverte, mais que la semaine avant la rentrée, c'est-à-dire du 12 au 16 août 2024, pourra accueillir des enfants, avec des conditions d'ouverture et d'inscriptions précises, par le biais du QR-code à disposition directement dans le courrier, ou sur le site officiel de La Pelouse.

Ledit courrier a été reçu le samedi 1^{er} juin 2024, selon les quelques retours de parents que j'ai croisés aux Imériennes ce jour-là. Ils ont salué les mesures prises malgré le peu de temps à disposition. En outre, je vous informe qu'à l'heure actuelle 27 enfants seront accueillis en juillet et 26 en août. Grâce à ces mesures, mais surtout aux contacts établis avec d'autres structures d'accueil auprès desquelles des ressources ont été trouvées et qui viennent compléter celles du Griffon disponibles, une solution a pu être trouvée pour le mois d'août et une autre se dessine pour une des deux semaines d'octobre. D'ailleurs, pour les inscriptions d'octobre, le même modèle en ligne sera proposé aux parents. Donc le travail pour continuer de proposer le module vacances scolaires n'est pas encore terminé. Si bien que le Conseil de fondation, réuni hier soir, a décidé de mettre sur pieds un groupe de travail dont la mission sera de pérenniser le module vacances scolaires. Ce groupe est constitué pour l'heure de M. Daniel Beck vice-président du Conseil de fondation, de la direction, ainsi que d'une personne de l'équipe éducative du Griffon, et, évidemment, moi-même. Le Conseil de fondation souhaite encore la présence d'un parent concerné par ce module, d'une ou deux personnes du Département action sociale, dans l'idéal son Chef du dicastère et son Chef de service. J'essaierai donc de convaincre mon collègue, M. Hugo Figueiredo, ainsi que son chef de service, M. Alexandre Bédard, de trouver du temps pour venir m'épauler dans la recherche de solutions pour ce dossier. De plus, je précise que le module vacances scolaires est soutenu par la Municipalité de Saint-Imier au travers du Département action sociale, raison pour laquelle leur présence est primordiale. Pour terminer, je vous informe que le Conseil municipal souhaite, en fonction des possibilités financières, soutenir le maintien du module vacances scolaires. J'espère ainsi avoir pu répondre aux deux interpellations, puis, prochainement, vous communiquer l'ancrage, à long terme, du module vacances scolaires au sein de notre Municipalité."

M. Hervé Shimuna, président : "Il ne semble pas y avoir d'autres réponses aux interpellations, nous allons passer aux nouvelles interpellations. J'en ai reçu cinq, je donne la parole."

M. Laurent Egloff, ARC : "Interpellation intitulée : Fumées passives aux abords des écoles. Depuis quelques décennies, la lutte contre le tabagisme et la fumée passive nous imprègne et quelquefois exaspère avec ses multiples interdictions. Mais nous sommes tous conscients que la liberté de chacun s'arrête où commence celle des autres, et que le bon sens doit prévaloir. Si un lieu où la fumée devrait être bannie, c'est bien aux alentours d'une école. Or, il s'avère que les enfants fréquentant notre école enfantine ainsi que notre école primaire sont malheureusement quotidiennement soumis à des volutes malodorantes et malsaines. Nous ne voulons pas interdire l'accès aux fumeurs, la loi ne nous le permet pas, mais nous pouvons les sensibiliser au problème. Nous aimerions que la commune prenne le sujet en main et trouve un moyen d'atteindre le bon sens de chacun, pour que tous les fumeurs potentiels, parents, élèves adultes, corps enseignant, passants, etc... s'abstiennent de fumer dans le périmètre des écoles lorsque des enfants sont présents. Quant aux personnes qui fument et qui en ont besoin, essayons de trouver un lieu plus éloigné des enfants et plus adapté pour que chacun puisse se sentir à l'aise. Il en va du bien-être de tous."

M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale : "Merci pour cette interpellation. Je pars du principe que c'est une interpellation qui sera traitée par mon département. Le

hasard fait bien les choses, car c'est un sujet qui a été à l'ordre du jour de la Commission de la santé de lundi passé et celle-ci a décidé de traiter cette problématique. Nous vous ferons part de nos réflexions, et non seulement au niveau des écoles, mais aussi pour l'administration."

Mme Paula Tanner, ARC : "Interpellation intitulée : Les chemins victimes des intempéries. Ces derniers temps, à plusieurs reprises, quelques citoyens se sont approchés de notre fraction pour nous faire part de leur mécontentement concernant l'état de certains chemins de notre localité. Le dernier fait qui nous a été exposé c'est le croisement entre la Rue du Soleil et Sous les Crêts. Cette route qui en son temps était goudronnée a, ces dernières années, souffert des intempéries et des glissements du terrain. Plusieurs habitants du quartier et des promeneurs prennent quotidiennement ce bout de chemin pour rejoindre la forêt et ainsi pouvoir promener au calme. Mais actuellement c'est très dangereux. Je vous laisse quelques photos. Vu le constat de ces photos, notre fraction aimerait demander au Conseil municipal si c'est possible de profiter des beaux jours, et envisager des mesures pour réparer ce passage et le rendre praticable et sécurisé pour nos citoyens et nos promeneurs."

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité : "J'en parle dès demain au chef de service, et je vous apporte une réponse lors du prochain Conseil de ville."

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "Interpellation intitulée : Halte CFF de La Clef – avancée des travaux. Nous souhaitons obtenir des informations quant à l'avancée des travaux de construction de la Halte CFF à la Rue de La Clef. En 2023, une séance d'information publique nous indiquait que le chantier débiterait au printemps 2024. Pour le moment, rien ne semble bouger. Avez-vous des informations à ce sujet ?"

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité : "Effectivement l'information avait été donnée. J'ignore pourquoi les travaux n'ont pas commencé. J'ai vu un certain nombre de courriels passer. Je vais voir ce qu'il en est, et je vous informe lors du prochain Conseil de ville."

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "Interpellation intitulée : Piscine – horaires réduits en cas de mauvais temps – mesures écologiques. Le 30 mai dernier, le Conseil municipal annonçait que les horaires de la piscine seraient réduits en cas de mauvais temps pour des raisons écologiques. Nous avons de la peine à cerner l'impact de cette mesure au niveau purement écologique. Est-ce possible d'obtenir des informations détaillées sur le sujet ? Est-ce également possible de savoir quels sont les critères déterminants pour une réduction des horaires en cas de mauvais temps ? Tout un chacun n'a pas la même perception de la météo du jour."

M. Olivier Zimmermann, chef Département bâtiments et infrastructures sportives : "Je prends acte de la question. Je vais vous répondre avec grand plaisir lors du prochain Conseil de ville."

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "Cela sera pour l'année prochaine."

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Non, je vous réponds au plus vite."

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "Oui, mais le prochain Conseil de ville sera en septembre, la Piscine plein air sera peut-être déjà fermée."

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Je vais faire au plus vite pour vous répondre."

M. Sébastien Ehl, PLR : "Le PLR Saint-Imier et environs se soucie du bien-être de la population imérienne et régionale au sens large. La santé est une des priorités de la population. Lors de la précédente campagne électorale, nous nous sommes, PLR Saint-Imier et environs, engagés à défendre un réseau de santé local et régional fort. Nous constatons la diminution des cabinets de médecins généralistes alors que les besoins de la population augmentent, entre autres à cause du vieillissement. Force est de constater que depuis que le projet des Abattoirs a été stoppé nous n'entendons plus parler de la problématique de la relève médicale dans notre Cité. Ainsi, au nom du PLR Saint-Imier et environs, je demande à ce qu'un état des lieux, ainsi que la réflexion sur d'éventuelles solutions, nous soient présentés pour le Conseil de ville du 12 septembre 2024."

M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale : "Merci pour cette interpellation. Le 12 septembre 2024 me paraît un peu court pour vous apporter une réponse étudiée. Je vais traiter la question avec la Commission de la santé, ainsi que ma collègue Mme Gisèle Tharin, cheffe du Département économie et tourisme, puisque ceci relève aussi du développement économique d'une Cité, et du programme de législature. Je vous apporte une réponse le plus rapidement possible. C'est un dossier complexe."

M. Ugo Boillat, ARC : "Le stationnement dans notre Cité est un thème de longue date, sujet à de nombreuses questions et inquiétudes. Son contrôle par les agents municipaux l'est tout autant. Les équipes, désormais renforcées, sans grande consultation, sont à pied d'œuvre pour appliquer le règlement. Ceci nous semble important et nécessaire, les voitures crampons étant en effet une plaie pour la bonne marche de notre village. Les durées et les emplacements de stationnement sont évidemment à respecter sans ménagement et tout excès se doit d'être puni, conformément au règlement. Cependant, lorsqu'un commerçant s'arrête brièvement devant son commerce pour décharger quelques marchandises, pouvons-nous vraiment parler de stationnement ? Sans signalisations contraires, les arrêts brefs pour permettre le déchargement, comme le chargement rapide de biens ou de personnes sont autorisés. Les abus sont bien sûr à punir. Mais j'aimerais vous demander, M. le Maire, quelle est selon vous la limite ? Au vu de la conjoncture actuelle peu favorable, notre commune se doit de défendre ses commerces et ses artisans qui se font, malheureusement, depuis quelques temps, de plus en plus rares, les vitrines vides semblant devenir une regrettable norme. Un excès de zèle à leur encontre me semble contraire à l'encouragement et au soutien municipal qu'il pourrait légitimement attendre. La disparition de tout acteur local est-il au programme ? L'arrêt d'un commerçant pendant 1 minutes 24 secondes devant son magasin justifie-t-il une amende de 40.- CHF ? Une fondation chargeant des personnes à mobilité réduite sur le bord de la route, un artisan déchargeant les outils nécessaires au bon accomplissement de ses tâches journalières, méritent-ils aussi une telle sanction ? Personnellement, je ne pense pas. Celles-ci étant qui plus est, contraires aux règlements en vigueur. Nous devons savoir faire preuve de proportionnalité, nos nouveaux agents sont-ils aveugles à cela ou suivent-ils des ordres ? Ou bien touchent-ils une prime sur le nombre de pv distribués ? Cette question est évidemment quelque peu ironique, mais au vu de la situation actuelle, elle pourrait malheureusement presque paraître fondée. Attention, pour éviter tout amalgame, je parle bien évidemment d'un arrêt rapide, et non pas d'un stationnement. Loin de moi l'idée de défendre les fraudeurs, il serait en effet difficile et même surprenant de juger un arrêt, de plusieurs heures, même pour "décharger", comme rapide. Je suis convaincu que nos agents sont compétents, et avec les instructions adéquates, la situation peut être nettement améliorée. Sans qu'un climat de défiance entre les honnêtes acteurs locaux et la Municipalité ne s'installe. Qu'en pensez-vous M. le Maire, les commerçants et les artisans locaux n'ont-ils pas le droit de s'épanouir en terre imérienne ?"

M. Corentin Jeanneret, maire : "Je répondrai à cette question lors d'une prochaine séance. Dans le monde des amendes, c'est comme dans le monde du foot. Il y a autant de spectateurs et d'experts, d'arbitres, que de citoyens qui assistent à ceci. Je répondrai lors de la prochaine séance."

M. Yves Rochat, PLR : "J'ai vu ce jour que l'EJE organise une sortie demain à Bienne en raison de la grève des femmes. Dans la description il est écrit notamment "Bruyant et Radical". Loin de moi la volonté de critiquer cette manifestation qui défend une cause importante et d'actualité. Je trouve cependant que nous avons la chance d'avoir le PJ qui a justement pour but d'intéresser nos jeunes à la politique et au civisme. L'EJE, qui accueille des enfants, devrait, à mon avis, se tenir éloigné des manifestations fortement politisées et qualifiées par elles-mêmes, de "Radical". Qu'en pense le chef du dicastère ?"

M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale : "Je prends note de votre interpellation. Je ne vais pas m'exprimer sans avoir discuté avec l'EJE et le Service action sociale. Je vous apporte une réponse lors du prochain Conseil de ville."

M. Yves Rochat, PLR : "Merci."

M. Etienne Geiser, PLR : "M. le président je me perds un peu, nous sommes à quel point de l'ordre du jour ? Toujours aux interpellations ou déjà dans le point divers et imprévu ?"

M. Hervé Shimuna, président : "Toujours aux interpellations."

M. Etienne Geiser, PLR : "Alors je vais attendre le prochain point."

M. Hervé Shimuna, président : "Bien. Pas d'autres interpellation apparemment, nous passons au point divers et imprévu."

10. Divers et imprévu

M. Hervé Shimuna, président : "Bien, y a-t-il des divers et imprévus ?"

M. Etienne Geiser, PLR : "Une information au sujet du travail de la commission temporaire multipartite pour remettre à jour le règlement du personnel ainsi que définir une politique moderne et attractive des ressources humaines (Règlement du personnel et RH). A notre demande, Mme Paula Tanner, ARC, et moi-même, avons été reçus ce jeudi matin par la Conférence des cadres. Cette première prise de contact était nécessaire, attendue et très constructive. Nous rencontrerons les représentants du personnel mardi prochain. Nous avons tenu à rassurer tant les chefs des services, que le personnel communal, que notre mission est de traiter les dossiers avec la plus grande transparence, ainsi que le plus grand respect, car ceux-ci font partie intégrante de notre projet commun et ambitieux, c'est-à-dire qu'il fasse bon vivre et travailler à Saint-Imier. Dès lors, permettez-moi chers collègues du Conseil de ville, de bien vouloir, dès à présent, et dans la mesure du possible, œuvrer dans ce sens avec vos fractions, et vos commissions, dans le but de conserver un climat de sérénité au sein de notre administration."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Un divers qui date de hier soir. Il y a eu l'Assemblée générale du Sasdoval, et je voulais vous donner cette information importante. Le canton souhaite faire des regroupements qui mettent un peu en questionnement les services de soins à domicile, et de comment cela va se passer. Je me fais le messenger du président, qui nous a demandé d'en parler dans nos communes. Il y aura des changements, et il a besoin du soutien des

communes, car se battre seul c'est difficile. Il n'y a pas le feu, mais je transmette ce qu'il a demandé."

M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale : "M. Michel Ruchonnet, PS, merci pour ce complément. Je suis, à titre privé, membre du comité du Sasdoval. Ainsi, après chaque comité et en accord avec celui-ci, les informations principales sont portées à connaissance du Conseil municipal pour un suivi. Monsieur le maire est d'ailleurs déjà intervenu dans des instances supérieures, notamment Jb.B. Nous suivons avec attention ce dossier."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je sais que vous suivez le dossier M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale, et que vous êtes impliqué. Mais, peut-être que les conseillers qui sont présents dans cette salle ne sont pas au courant. Il faut avoir une oreille attentive si l'on entend parler des soins à domicile. Il y avait un article hier dans le Journal du Jura qui indiquait que des seniors biennois n'arrivent plus à payer leurs participations. On doit être attentif car beaucoup de choses vont bouger, et il faut aider ceux qui nous ont aidés."

M. Hervé Shimuna, président : "Merci M. Michel Ruchonnet, PS."

M. Hervé Shimuna, président : "Bien, nous sommes arrivés au terme de notre séance de ce soir. Je clos la séance. Merci. Bonne rentrée chez vous."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 31.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :